



Communiqué

Le Conseil Départemental des Vosges vient de décider la limitation à 70 km/h de la circulation sur la route des crêtes, imitant en cela une décision prise depuis quelques années par le Conseil Général du Haut-Rhin

Nous saluons la décision, car elle est susceptible de contribuer à diminuer l'accidentologie des motards notamment, et grâce à l'uniformité de la limitation sur tout le trajet -sauf quelques endroits dangereux qui devraient d'urgence être réduits à moins de 50 km/h (par exemple, Schlucht, pied du Hohneck, Markstein, Grand Ballon)- en rendant son respect plus aisé.

Certes, elle est plutôt symbolique, mais est importante en tant que premier pas vers les réductions plus drastiques que réclament les graves problèmes liés à la circulation sur cet axe. En effet, les 70 km/h décidés, sont d'ores et déjà la vitesse maximum à laquelle roulent de fait les conducteurs raisonnables sur la plus grande partie des tronçons pas trop sinueux.

Sa mise en œuvre devra forcément être assurée par des contrôles de vitesse fréquents et variés.

Elle ne résout cependant en rien le problème des pollutions sonores et de l'air, qui exigent d'éviter les accélérations vigoureuses, et donc une limitation à une vitesse inférieure à 50 km/h, telle que celle que nous préconisons de 40 km/h.

Cette limitation aurait de plus l'avantage de faire prendre conscience aux conducteurs qu'ils entrent réellement dans un espace fragile et précieux où le respect de l'environnement et des autres usagers doit être la règle majeure. Une limitation uniforme aurait en outre l'avantage d'éviter la multiplication de tronçons à limitations différentes et variées, source de confusion et de l'incertitude de conducteurs ne sachant par moment, en toute bonne foi, plus très bien la limitation en vigueur là où ils se trouvent.

Le 25 septembre 2015

SOS Massif des Vosges